

l'extrémité ouest du Canada. Ensuite, vint l'échange entre M. Saulnier et M. Sheppard, notre conseiller, qui a demandé:

[Français]

Est-ce que vous avez, sans nous révéler des secrets, des indices pour fonder cette affirmation? C'est un problème...

M. Saulnier: Oui.

M. Sheppard: ... qui n'est pas uniquement québécois?

M. Saulnier: Il n'est pas uniquement québécois.

[Traduction]

Je passe maintenant au compte rendu des délibérations de la séance suivante et que je cite une question que j'ai posée à M. Saulnier au sujet des dépenses encourues par les habitants de Montréal qui, jusqu'à ce moment-là, avaient été pour ainsi dire seuls à porter le fardeau de la lutte contre le terrorisme, un fardeau disproportionné. Les autres Canadiens trouvaient que c'était peut-être un problème propre à Montréal, n'intéressant pas le reste du Canada. Comme en fait foi la page 26, j'ai posé la question suivante à M. Saulnier:

Puis-je enfin demander combien il en coûte à la ville de Montréal pour livrer cette lutte accrue contre la subversion?

Je lui ai posé ensuite celle-ci:

A-t-il fallu recruter d'autres agents de police à la suite de ce problème?

M. Saulnier: Nous avons augmenté le nombre de nos forces policières mais, dans la plupart des cas, nous avons transféré un nombre important de policiers qui s'occupaient d'autres questions.

Enfin, puis-je rappeler la conclusion que le comité de la radiodiffusion tire de tous ces témoignages, conclusion qui apparaît à la page 9 du 16^e volume des *Procès-verbaux*. Voici une partie de cette conclusion:

Compte tenu de la quantité forcément limitée de preuves soumises au comité et des restrictions imposées à l'enquête en vertu du mandat reçu, le comité suggère, en toute déférence, que le témoignage et les instances de M. Saulnier fassent l'objet d'une étude plus approfondie des ministres compétents.

J'espère que tel fut le cas et que nous verrons exactement à quel point cette étude a été efficace quand nous aurons à discuter de la nouvelle mesure législative qui nous sera présentée. J'ai dit que le programme exposé dans le discours du trône pour la présente session du Parlement pourrait subir des changements assez importants par suite de l'assassinat de M. Laporte. Évidemment, nous devons nous occuper de mesures d'urgence, c'est-à-dire de mesures législatives concernant des cas d'urgence, comme ceux créés par la subversion actuelle. Certaines parties du discours du trône que nous examinerons traitent de sujets importants qui continueront à nous occuper.

• (8.30 p.m.)

J'aime l'idée d'un ministère des Affaires urbaines. Personnellement, je considère le ministre d'État (M. Andras) chargé du logement comme un homme consciencieux qui prend son travail au sérieux. Je ne vois strictement aucune raison pour le pénaliser de milliers de dollars sous prétexte qu'il n'a pas de portefeuille au contraire des autres membres du cabinet qui ne travaillent pas plus dur et en ont un. C'est là une distinction que j'aimerais voir disparaître à l'égard de ce ministre d'État. Mise à

part cette considération très personnelle, étant donné qu'il doit faire vivre une famille grâce au traitement que lui assure le Parlement, tout comme moi, traitement que nous considérons tous deux comme insuffisant, le fond du problème est de savoir si nous adopterons de meilleures mesures législatives sur le logement.

Il est indispensable que nous nous attaquions à différents domaines si nous voulons mettre sur pied un meilleur programme de logement. Nous ne résoudrons pas les problèmes de gens gagnant \$5,000 ou moins, sauf en abordant la subvention des loyers, ce qui se fait déjà surtout dans le cas des logements sociaux, ou en subventionnant l'accès à la propriété. On peut considérer cette idée comme révolutionnaire, mais je ne vois pas pourquoi nous n'y parviendrions pas par une plus grande utilisation de cette technique. Celle-ci est particulièrement utilisée en Ontario et en Colombie-Britannique où on fait montre d'une certaine indulgence à l'endroit de certains paiements en principal des hypothèques si le possesseur auquel on vient en aide occupe sa maison plus longtemps qu'une période prédéterminée. C'est une méthode pratique d'intervenir dans ce domaine et qui mériterait une application plus fréquente.

J'étendrais ce principe à ceux qui habitent déjà des logements sociaux, pour leur fournir l'occasion d'en sortir, même avec des subventions massives, s'ils peuvent se montrer capables de devenir propriétaires. Il devrait y avoir plus de stimulants semblables à la formule Andras, selon laquelle les gens qui vivent dans des logements sociaux peuvent retenir une plus grande partie de l'argent supplémentaire pour acheter leurs propres maisons. A mon avis, il faudrait en outre songer sérieusement à diminuer les frais de logement sous plusieurs aspects. Du côté technique, cela va sans dire, mais la suppression de la taxe de vente sur les matériaux de construction est également importante.

Le nouveau premier ministre de la Nouvelle-Écosse a déclaré qu'il allait s'en débarrasser au niveau provincial, et il croit que ses amis fédéraux l'écouteront. J'espère qu'il réussira à les convaincre, même si nous avons tenté de le faire nous-mêmes ici à maintes reprises, parce que la taxe de vente ajoute des milliers de dollars au coût d'une maison. Ce sont ces milliers de dollars qui cassent les reins de plusieurs Canadiens avant même qu'ils ne soient en mesure de posséder leur propre maison. Ils savent que, financièrement, ce rêve leur sera toujours hors d'atteinte.

Puis, monsieur l'Orateur, il est sûr que nous traiterons de la fiscalité et du rapport du ministre des Finances (M. Benson). Le premier ministre (M. Trudeau) a parlé de «propositions» à propos des suggestions. J'ignore dans quel sens le premier ministre emploie le mot «propositions», car je n'ai jamais entendu le très honorable représentant faire les propositions qu'une personne fait normalement. A ce sujet, le comité des Communes a fourni des éléments des plus utiles à une révision de la fiscalité. Le comité de l'autre endroit a également marqué des points et n'a trouvé à peu près rien de bon dans le Livre blanc ou les propositions. Ce comité est loin d'être comptable à la population, mais le nôtre l'est.

La réforme fiscale n'est jamais un sujet très plaisant à aborder, et je suppose qu'il pourrait même sembler